



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE CAUSAPSCAL, tenue le 06 juillet 2021 à 20 h, à l'Hôtel de Ville au 1, rue Saint-Jacques Nord, sont présents :

Madame la conseillère Odile Roy, messieurs les conseillers Denis Viel, Mario Bouchard, Louis-Marie D'Anjou et Gaëtan Gagné formant quorum sous la présidence de monsieur le maire André Fournier,

Sont aussi présents messieurs Laval Robichaud directeur général, et Daniel Claveau directeur des travaux publics.

1- Ouverture

M. Le Maire déclare que le quorum est atteint et la séance ouverte.

2- Adoption de l'ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Première période de questions
- 4- Adoption des procès-verbaux du 07 juin 2021
- 5- Adoption de la liste des comptes
- 6- Rapports divers
 - 6.1 Services municipaux
 - 6.2 Dossiers des élus
 - 6.3 Dossiers MRC
- 7- Facture BPR – Rue Saint-Jean-Baptiste
- 8- Assurance protection de la vie privée
- 9- Assurance parc de rouli-roulant
- 10- Octroi du contrat de pavage de la rue Tremblay
- 11- Coopération avec Amqui pour l'achat en commun
- 12- Entente pour la piscine d'Amqui
- 13- Protocole d'entente – PRIMADA - Signature
- 14- Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation
- 15- Adjudication pour le refinancement de 2 080 000 \$
- 16- Contrat de travail des cadres
- 17- Dérogation mineure de Yvan Tremblay
- 18- Demande D'accès à la propriété – Josée Richard
- 19- Gestion de la Berce Spondyle
- 20- Panneau d'interdiction pour le Camping nomade
- 21- Adoption du second projet du règlement 262-21 modifiant le règlement de zonage
- 22- Guide du Citoyen de la MRC
- 23- Guide Matapédien des loisirs
- 24- Semaine de la sécurité ferroviaire 2021
- 25- Demande d'appui du RCLALQ « Les loyers explosent, un contrôle s'impose »
- 26- Dons
- 27- Affaires nouvelles
 - 27.1 Facture pour le projet d'illumination de la Passerelle
 - 27.2 Publicité de l'Avant-poste
 - 27.3 Dépôt de la lettre de démission de Mme Guylaine Boily, conseillère du district 1
- 28- Appuis pour mise en place des moyens dissuasifs contre l'intimidation et la diffamation sur les réseaux sociaux
- 29- Correspondances
- 30- Période de questions
- 31- Levée de la séance

2021-07-171

Monsieur le conseiller Mario Bouchard propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, d'adopter l'ordre du jour avec des ajouts aux affaires nouvelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3- Première période de question(s)

Citoyenne Mme Bernard : questionne sur l'abat poussière qui a été appliqué dans le Rang 4, près de sa propriété.

M. Mario Coté : S'interroge sur l'embauche d'un agronome pour les serres nordiques, projet éducatif et subventionné avec Albertville et Lac-au-Saumon.

4- Adoption du procès-verbal du 07 juin 2021

2021-07-172

Madame la conseillère Odile Roy propose, appuyée par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, d'adopter le procès-verbal du 07 juin 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5- Adoption de la liste des comptes

2021-07-173

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, d'adopter la liste des comptes au montant de 111 866.23 \$ et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6- Rapports divers

6.1 Services municipaux

Monsieur Daniel Claveau fait le résumé de son rapport de voirie.

6.2 Dossiers des élus

M. Gaëtan Gagné : CDC – Projet des décorations des marches pour le Saumon de Matamajaw en cours, place des aînés en développement et il reste encore des postes à pourvoir sur le CA, tous sont bienvenue ;

Mme Odile Roy: pour FAUCUS – la dernière réunion du CA a été remise suite au décès de la mère d'Édith, lancement de la saison des jeudis culturels, ou rendez-vous culturel, aura lieu ce jeudi, avec les prestations de Richard Couturier et Carolanne d'Astous Paquet;

6.3 Dossiers MRC

Au niveau développement et vitalisation de la MRC, des argents seront disponibles par le FRR, le budget total sera de 1 million par année pour le volet vitalisation et de 216 000\$ par année pour le volet innovation ;

7- Facture BPR – Rue Saint-Jean-Baptiste

2021-07-174

Madame la conseillère Odile Roy propose, appuyée par monsieur le conseiller Mario Bouchard, d'autoriser le paiement de la facture #60709927, des honoraires de la firme BPR-Infrastructure inc., pour la somme de 9 5261.09 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8- Assurance protection de la vie privée

Facture traitée dans la liste des comptes

- 2021-07-175 9- Assurance parc de rouli-roulant
Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, d'autoriser le paiement de la facture #444595, de BFLCanada pour la protection du parc de rouli-roulant au parc de la Pointe, pour la somme de 2400.50\$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2021-07-176 10- Octroi du contrat de pavage de la rue Tremblay
Considérant l'appel d'offre de soumissions envoyé à l'entreprise Eurovia Inc. et Pavage des Monts, pour l'asphaltage de la Rue Tremblay;
Considérant le règlement 255-20, portant sur la gestion contractuelle de la Ville de Causapscal, autorisant l'octroi de contrat de moins de 100 000 \$ par invitation;
Monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou propose, appuyé par monsieur le conseiller Mario Bouchard, d'octroyer le contrat de pavage de la Rue Tremblay au seul soumissionnaire à avoir transmis une offre, soit l'entreprise Eurovia inc., pour la somme de 94 384.91 \$ taxes incluses, duquel sera retranché une somme de plus ou moins 12 000 \$, soit le coût d'asphaltage des entrées pavées et du transport des équipements en causes, qui ne sont pas nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2021-07-177 11- Coopération avec Amqui pour l'achat en commun
Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par madame la conseillère Odile Roy, de ne pas accepter le projet de coopération intermunicipale, d'achat d'une pelle sur roues avec accessoires, avec la Ville d'Amqui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 12- Entente pour la piscine d'Amqui
Considérant que la piscine d'Amqui a été reconnue équipement à caractère supra local par la Commission municipale du Québec en 2003 ;
Considérant que depuis ce temps, trois ententes intermunicipales ont été conclues entre toutes les municipalités de la MRC pour contribuer financièrement au déficit d'opération de cet équipement ;
Considérant que la recommandation de la Commission municipale du Québec en 2003 était que les autres municipalités contribuent à la hauteur de 35% du déficit d'opération de cet équipement ;
Considérant que les statistiques d'achalandage démontrent que la piscine d'Amqui est utilisée par une clientèle provenant de l'ensemble des municipalités de la MRC, ce qui continue de lui conférer le statut d'équipement à caractère supra local ;
Considérant qu'un comité a été formé pour représenter les municipalités et pour négocier le renouvellement de l'entente avec la Ville d'Amqui ;
Considérant que les parties en sont venues à une entente mutuellement satisfaisante;

Considérant que la nouvelle entente est d'une durée de 15 ans et qu'elle permet en 2035 d'atteindre le seuil recommandé de 35% par le rapport de la Commission municipale ;

Considérant que la répartition de la contribution des municipalités au déficit d'opération se fera en tenant compte des mêmes proportions que les ententes antérieures (2011-2015, 2016-2020);

En conséquence,

2021-07-178

Madame la conseillère Odile Roy propose, appuyée par monsieur le conseiller Mario Bouchard, d'approuver l'entente finale pour le renouvellement de l'entente sur la piscine d'Amqui, équipement à caractère supra local, et d'autoriser le Maire, M. André Fournier et le directeur général, M. Laval Robichaud, à signer les documents relatifs à l'entente.

Le conseiller Louis-Marie D'Anjou demande le vote :

Odile Roy vote pour;

Denis Viel vote pour;

Mario Bouchard vote pour;

Gaëtan Gagné vote pour;

Louis-Marie D'Anjou vote contre;

ADOPTÉE; à la majorité soit quatre voix pour et une voix contre.

13- Protocole d'entente – PRIMADA – Signature

Considérant l'octroi à la Ville de Causapsal, par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, d'une aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA), pour le projet de remplacement de la passerelle Matamajaw, portant le numéro de dossier 2021064;

2021-07-179

Monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, que la Ville de Causapsal s'engage à réaliser les travaux prévus et autorise le Maire de la Ville à signer tout document donnant effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

14- Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Causapsal souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 080 000 \$ qui sera réalisé le 16 juillet 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
200-14	529 600 \$
200-14	1 550 400 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour le règlement d'emprunt numéro 20014, la Ville de Causapsal souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel et résolu unanimement :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 16 juillet 2021;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 16 janvier et le 16 juillet de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

CD VALLEE DE LA MATAPEDIA

15, RUE DU PONT

AMQUI, QC

G5J 0E6

8. Que les obligations soient signées par le maire et le secrétaire-trésorier. La ville de Causapscal, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QU'en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 20014 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 16 juillet 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 15- Adjudication pour le refinancement de 2 080 000 \$

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéro 20014, la Ville de Causapscal souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Causapscal a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente D'une émission d'obligations, datée du 16 juillet 2021, au montant de 2 080 000 \$;

ATTENDU Qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

197 000 \$	0,50000 %	2022
199 000 \$	0,70000 %	2023
202 000 \$	0,95000 %	2024
205 000 \$	1,20000 %	2025
1 277 000 \$	1,40000 %	2026

Prix : 98,76300

Coût réel : 1,61066 %

2 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

197 000 \$	0,55000 %	2022
199 000 \$	0,70000 %	2023
202 000 \$	0,95000 %	2024
205 000 \$	1,20000 %	2025
1 277 000 \$	1,45000 %	2026

Prix : 98,70414

Coût réel : 1,66524 %

3 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

197 000 \$	0,55000 %	2022
199 000 \$	0,70000 %	2023
202 000 \$	0,90000 %	2024
205 000 \$	1,15000 %	2025
1 277 000 \$	1,30000 %	2026

Prix : 98,02800

Coût réel : 1,71819 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

2021-07-181

Madame la conseillère Odile Roy propose appuyé par monsieur le conseiller Mario Bouchard et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 080 000 \$ de la Ville de Causapsal soit adjugée à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.;

QU'une demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

QUE le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

16- Contrat de travail des cadres

Considérant que les cadres de la Ville de Causapscal n'ont pas de contrat de travail écrit et qu'ils ont émis le souhait de régulariser cette situation :

Considérant que le texte des contrats a fait l'objet d'un avis juridique et proposé par M. François Bérubé, avocat associé de la firme d'avocat de la Ville, Cain Lamarre;

Considérant que le conseil de la Ville de Causapscal a eu tout le temps nécessaire pour l'étude des contrats de travail proposés ;

2021-07-182

Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, d'autoriser monsieur le Maire à signer les documents donnant effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

17- Dérogation mineure de Yvan Tremblay

2021-07-183

Monsieur le conseiller Mario Bouchard propose, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou, d'accepter la dérogation mineure numéro #DPDRL210142, de M. Yvan Tremblay de permettre :

- Qu'un abri (futur garage) soit à une distance moindre que 2 m d'un autre bâtiment.
- Qu'un garage soit à une distance moindre que 2 m d'un autre bâtiment.
- Qu'un bâtiment de type garage excède 80% de la superficie de la résidence et 80 m² de la superficie maximale.
- Qu'une porte de garage excède 3,05 m de hauteur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

18- Demande D'accès à la propriété – Josée Richard

2021-07-184

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par madame la conseillère Odile Roy, de verser une aide financière de trois mille dollars (3000\$), dans le cadre de notre politique d'accès à la propriété, à la propriétaire Mme Josée Richard du 80 rue Veilleux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

19- Gestion de la Berce Spondyle

Considérant que l'affichage pour solliciter un travailleur pour l'éradication de la Berce Spondyle n'a donné aucun résultat;

2021-07-185

Monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel d'autoriser le directeur général à octroyer un contrat à un sous-traitant, spécialiste dans l'arrosage de plante envahissante, comme la Berce Spondyle, pour la somme équivalente à ce qui a été budgété pour la cause sans dépasser 12 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20- Panneau d'interdiction pour le Camping nomade

2021-07-186

Madame la conseillère Odile Roy propose, appuyée par monsieur le conseiller Denis Viel, de faire installer des panneaux indiquant l'interdiction de stationner des véhicules

récréatifs dans le secteur de l'Église et de l'École, du parc de la Pointe et du Parc des fourches.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

21- Adoption du second projet du règlement 262-21 modifiant le règlement de zonage

ATTENDU que la Ville de Causapscaal est régie par la Loi sur les cités et villes et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que le règlement de zonage numéro 74-2002 de la Ville de Causapscaal a été adopté le 2 juillet 2002 et est entré en vigueur le 28 octobre 2002 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que la municipalité désire autoriser certains projets nécessitant des modifications à son règlement de zonage;

ATTENDU que le premier projet de règlement 262-21 adopté le 3 mai dernier a été abrogé et réadopté lors de la séance du 7 juin dernier afin d'y insérer une disposition autorisant la location de résidence à court terme sur l'ensemble du territoire;

ATTENDU que, conformément à l'arrêté ministériel 2020-033, le conseil municipal a invité la population à transmettre par écrit ses commentaires sur le projet de règlement en remplacement de la consultation normalement prévue à l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1) et qu'aucun commentaire n'a été reçu;

ATTENDU que la municipalité doit soumettre un second projet de règlement à l'approbation des personnes habiles à voter conformément à l'article 130 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

En conséquence,

2021-07-187

Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par conseiller Mario Bouchard;

1. D'adopter le second projet de règlement numéro 262-21 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
2. De soumettre le second projet de règlement numéro 262-21 à l'approbation des personnes habiles à voter concernées par ce règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

ARTICLE 1 GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

La grille des spécifications (tableau 5.1) du règlement de zonage numéro 74-2002 est modifiée par :

- 1° L'insertion, dans la case située à l'intersection de la colonne de la zone 164 et de la ligne USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS du nombre « 18 »;
- 2° l'insertion, dans la dernière case en bas du cinquième feuillet, de la note suivante :
« Note 18 : Serre à des fins d'éducation ou communautaires »;
- 3° l'insertion d'un cercle plein dans la case située à l'intersection de la colonne de la zone 139 et de la ligne HABITATION X - Habitation multifamiliale isolée;
- 4° l'insertion, dans la case située à l'intersection de la colonne de la zone 139 et de la ligne Nombre de logements maximum, de « 12 »;
- 5° le remplacement, dans la case située à l'intersection de la colonne de la zone 140 et de la ligne Nombre de logements maximum, de « 6 » par « 12 »;

6° le remplacement, dans chacune des deux cases situées aux intersections des colonnes des zones 139 ainsi que 140 et de la ligne Hauteur maximum (en étages), de « 2 » par « 4 ».

ARTICLE 2 LOCATION DE RÉSIDENCE À COURT TERME

Le règlement de zonage numéro 74-2002 est modifié par l'insertion, après l'article 7.3.1, du suivant :

« 7.3.2 Location de résidence à court terme la location de résidence pour des périodes n'excédant pas 31 jours est autorisée sur l'ensemble du territoire. ».

ARTICLE 3 ABROGATION

Le premier projet de règlement numéro 262-21 adopté le 3 mai 2021 est abrogé.

ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur selon les dispositions de la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2021-07-188 22- Guide du Citoyen de la MRC
Monsieur le conseiller Mario Bouchard propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, de ne pas participer à la deuxième édition du Guide du citoyen de la MRC de La Matapédia, comme membre annonceurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2021-07-189 23- Guide Matapédien des loisirs
Monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, de participer au guide des loisirs 2021-2022, à la hauteur de ce qui a été fait dans la dernière édition, pour la somme de 250 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 24- Semaine de la sécurité ferroviaire 2021
Attendu que la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 20 au 26 septembre 2021;
Attendu qu'il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens sur le danger de ne pas tenir compte des signaux d'avertissement aux passages à niveau et de s'introduire sur les propriétés ferroviaires, afin de réduire le nombre de décès, de blessures et de dommages évitables résultant d'incidents mettant en cause des trains et des citoyens;
Attendu qu'opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;
Attendu qu'Opération Gareautrain demande au Conseil de ville d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité;
En conséquence :

2021-07-190 Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par madame la conseillère Odile Roy, d'appuyer la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire, qui se déroulera du 20 au 26 septembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

25- Demande d'appui du RCLALQ « Les loyers explosent, un contrôle s'impose »

Considérant la campagne du Regroupement des Comités Logement et Associations de Locataires du Québec (RCLALQ) réclamant, du gouvernement provincial, la mise en place d'un véritable contrôle des loyers;

Considérant que le RCLALQ demande pour assurer un meilleur contrôle des loyers :

- 1- L'utilisation obligatoire de taux moyens de variation de loyer;
- 2- La mise en place d'un registre des loyers;

2021-07-191 Monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou propose, appuyé par monsieur le conseiller Mario Bouchard, que la Ville de Causapscal appui la démarche de RCLALQ et de L'ADDSM, pour sa campagne « Les loyers explosent, un contrôle s'impose » , et autorise le directeur général a complété le formulaire d'appui sur leur site WEB, et de contacter le ministre des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) Mme Andrée Laforest afin de la sensibiliser à nos revendications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

26- Dons

2021-07-192 Monsieur le conseiller Mario Bouchard propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, de verser les dons suivants :
- 340 \$ pour l'Accorderie de la Matapédia

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

27- Affaires nouvelles

27.1 Facture pour le projet d'illumination de la Passerelle

2021-07-193 Madame la conseillère Odile Roy propose, appuyée par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, d'autoriser le paiement de la facture F501, de NOVOM Interactive Inc., pour le projet d'illumination de la Passerelle Cédrico, pour la somme de 20 695.50 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

27.2 Publicité de l'Avant-poste

2021-07-194 Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou, accepter la proposition de publicité dans l'Avant-poste et L'Avantage pour la somme de 300 \$ et d'autoriser M. Le Maire de s'entendre avec Mme Nadia Reghai de Lexismédia, sur le message à diffuser.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

27.3 Dépôt de la lettre de démission de Mme Guylaine Boily, conseillère du district 1

Dépôt de la lettre de démission de Mme Guylaine Boily comme conseillère à la Ville de Causapscal au district no. 1

27.4 Appui pour mise en place des moyens dissuasifs contre l'intimidation et la diffamation sur les réseaux sociaux

ATTENDU la conférence de presse tenue par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, la présidente de l'UMQ, Mme Suzanne Roy et le président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers tenu le 22 avril 2021;

ATTENDU QUE lors de cette conférence de presse, Mmes Laforest et Roy et M. Demers ont invité les citoyennes et les citoyens à déposer leur candidature aux prochaines élections en assurant de mettre en place les conditions propices à la réalisation d'un mandat stimulant;

ATTENDU QUE l'UMQ a adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement : La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie;

ATTENDU QUE l'UMQ invite toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 4 de la Charte des droits et libertés de la personne: « Toute personne a le droit à la sauvegarde de sa dignité, de son honneur et de sa réputation » ;

ATTENDU QUE le respect de la dignité de l'être humain, l'égalité entre les femmes et les hommes et la reconnaissance des droits et libertés dont ils sont titulaires constituent le fondement de la justice, de la liberté et de la paix;

ATTENDU QUE les attaques répétées contre les droits prévus à l'article 4 de la Charte des droits et libertés de la personne envers les gouvernements de proximités et ses élus municipaux sont un frein à l'implication citoyenne en politique;

ATTENDU QUE les réseaux sociaux sont des vecteurs facilitant la transmission rapide et étendue des propos contrevenant à l'article 4 de la Charte des droits et libertés de la personne;

ATTENDU QUE les élus de la Ville de Causapscal sont d'avis que l'intimidation, la violence verbale, la diffamation et tous gestes pouvant nuire à l'intégrité, l'honneur ou la réputation d'un élu, devraient être des gestes punissables par le gouvernement provincial à titre d'infraction pénale;

ATTENDU QUE le gouvernement a démontré qu'il pouvait agir rapidement en cas de crise et que la situation actuelle est très préoccupante;

2021-07-195

Madame la conseillère Odile Roy propose appuyée par monsieur le conseiller Mario Bouchard :

QUE la Ville de Causapscal demande au gouvernement provincial que soit créée, le plus rapidement possible, une loi pénale facilitant la poursuite des délinquants;

DE transmettre la présente résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'habitation, Mme Andrée Laforest, à la députée d'Abitibi-Ouest, Mme Suzanne Blais, à la présidente de l'Union des municipalités, Mme Suzanne Roy ainsi qu'au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

La correspondance est lue.

29- Période de questions

Le citoyen M. Mario Coté demande des précisions sur le fait que la Ville de Causapscal serait la municipalité avec le plus bas taux de vaccination. M. Le Maire lui répond en spécifiant que nous n'avons pas ce record et que plusieurs municipalités de la MRC ont un taux plus bas que Causapscal. Toutefois, il précise que la Matapédia est la MRC la moins vaccinée de l'ensemble du Bas-St-Laurent.

30- Levée de la séance

2021-07-196

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Mario Bouchard, de lever la séance.

André Fournier, Maire

Laval Robichaud, Directeur général et
Secrétaire-trésorier